**Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité**

**ATTENDU QUE** les Manitobaines et Manitobains handicapés font face à une multitude d'obstacles qui limitent leur appréciation d'activités élémentaires de vie quotidienne que d'autres tiennent pour acquis;

**ATTENDU QUE** le 11 mars 2010, le Manitoba a félicité le Canada de sa décision de ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** le 5 décembre 2013, le Manitoba a adopté la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains afin de prévenir et d'éliminer les obstacles en collaborant avec les secteurs public et privé à la mise sur pied de plans à long terme visant à assurer l'accessibilité;

**ATTENDU QUE** par novembre 2018, on demande à toutes les organisations et entreprises manitobaines comptant au moins un employé de prendre des mesures pour garantir un service à la clientèle accessible à tous;

**ATTENDU QUE** la norme d’accessibilité à l’emploi du Manitoba vise à éliminer les barrières

touchant les membres actuels et potentiels de la population active de la

province, et à prévenir leur création;

**ATTENDU QUE** la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code des droits de la personne du Manitoba expriment un engagement permanent à assurer un accès équitable pour les personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** les importantes contributions économiques et sociales des personnes handicapées doivent être reconnues;

**ATTENDU QUE** le public n'est généralement pas conscient des obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées au Manitoba, ni de leurs conséquences ou des mesures susceptibles de les réduire ou de les éliminer.

**NOUS**, Heather Stefanson, ministre des Familles, proclamons par la présente que la semaine du 14 juin au 20 juin 2020 sera la

***Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité***

afin d'accroître la sensibilisation du public dans l’ensemble du Manitoba.

Mme Heather Stefanson

Ministre des Familles